

TAXE D'APPRENTISSAGE

Ensemble, construisons l'avenir !



Parce que vos entreprises ont besoin de collaborateurs formés et compétents, l'IUT Clermont Auvergne propose une formation de pointe qui prépare ses étudiants à leur avenir professionnel au sein de vos équipes.



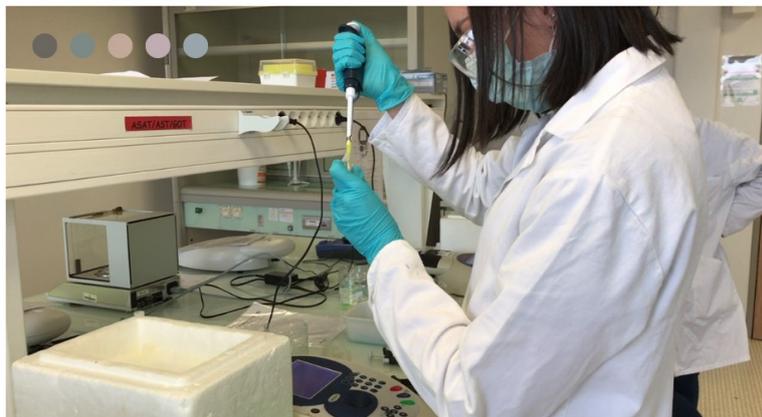
Atteindre cet objectif nécessite des investissements constants. Pour les financer, la taxe d'apprentissage est une ressource fondamentale.



Votre entreprise va prochainement décider de l'affectation de sa taxe d'apprentissage pour l'année 2023, nous espérons pouvoir compter sur votre soutien.



En choisissant l'IUT Clermont Auvergne, vous accompagnez les étudiants d'aujourd'hui à devenir les professionnels de demain.





EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS

scanner laser - socle aspirant - mini convoyeur - affuteuse électrodes - microscope polarisant
courantomètre - spectrophomètre - passeur automatique 8 cuves - certificateur DSX602 - câble
analyseur - table traçante - réal time signal analyser - station météo - équipement informatique

COMMENT VERSER VOTRE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'IUT CLERMONT AUVERGNE ?

1 Connectez-vous à partir du mois d'avril 2024 sur la plateforme SolTéa

<https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>



Lorsque vous déclarez votre solde de taxe d'apprentissage à partir d'avril 2024 via la Déclaration Sociale Nominative (DSN), rendez-vous sur la plateforme SOLTEA afin de choisir l'établissement que vous souhaitez soutenir.

2 Retrouvez-nous avec :

Notre numéro de SIRET : 130 028 061 00 013

Notre Code UAI2 : 0632085Z

6 SITES

3400
ÉTUDIANTS

680
ALTERNANTS

15 SPÉCIALITÉS
DE BUT

400
PERSONNELS

CONTACTEZ-NOUS

ANNE-LISE CINQUIN - RESPONSABLE SERVICE RELATIONS ENTREPRISES

04 70 02 20 03 - 07 64 10 15 78

a-lise.cinquin@uca.fr